

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juin 2015

---

STATUT, ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE - (N° 2812)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par

M. Tardy, Mme Duby-Muller et M. Saddier

-----

**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« - il est complété par une phrase ainsi rédigée : « Il est soumis pour avis à la chambre d'agriculture. » ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de rajouter les chambres d'agriculture dans la boucle du schéma départemental, sachant que ces aires sont souvent construites sur ou à proximité d'espaces agricoles.